



REÇU LE 17 OCT. 2023

Question orale de M. Jonathan de PATOUL, Député bruxellois DéFI, à M. Rudi VERVOORT, Ministre en charge de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, de la Politique d'aide aux personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire.

Concerne : l'accessibilité des espaces verts pour les personnes à mobilité réduite

Monsieur le Ministre,

Les espaces verts urbains apportent de nombreux bienfaits pour la santé des individus qui les fréquentent. Ils offrent un environnement propice à l'activité physique en encourageant la marche, le vélo et la pratique de sports en plein air en général, ce qui contribue à améliorer la santé cardiovasculaire et à réduire les risques liés à la sédentarité.

Une étude hispano-américaine révèle que vivre à proximité d'un parc peut rajeunir biologiquement les personnes. Les chercheurs ont constaté qu'être proche d'espaces verts peut vous faire paraître en moyenne 2,5 ans plus jeune sur le plan biologique. L'analyse s'est basée sur des modifications chimiques de l'ADN appelées "méthylation", qui évoluent avec l'âge et sont utilisées pour estimer l'âge biologique. La fréquentation de parcs peut ralentir cette horloge épigénétique en encourageant davantage les interactions sociales et l'exercice physique, en particulier chez les habitants de quartiers défavorisés.

D'autres bienfaits des espaces verts pour la santé ont également été soulignés, notamment la réduction des risques de prendre des médicaments contre l'asthme et l'hypertension. Il découle des constats des chercheurs que l'urbanisme doit tenir compte de ces informations pour favoriser l'accès aux espaces verts et promouvoir la santé publique.

De plus, la présence de zones de nature et d'espaces verts est associée à une amélioration de la santé mentale. Elle permet, en effet, de réduire le stress, l'anxiété et la dépression, favorisant ainsi le bien-être émotionnel. Les espaces verts offrent également un lieu de refuge calme et paisible qui améliore la concentration, la créativité et la productivité.

Ces environnements verts favorisent la socialisation, en tant que lieux de rencontre pour la communauté, ce qui renforce les interactions sociales et les liens sociaux, contribuant ainsi au bien-être mental des citoyens.

De plus, les quartiers avec un accès facile aux espaces verts peuvent aider à réduire les inégalités en matière de santé, car ils offrent des opportunités de bien-être pour tous, indépendamment du statut socio-économique.

En somme, les espaces verts publics sont essentiels pour promouvoir une meilleure santé physique et mentale en offrant un environnement qui encourage l'activité physique, la détente, la socialisation et la réduction des inégalités en matière d'accès à des zones de nature en milieu urbain.



Il est donc impératif que le plus grand nombre de Bruxellois aient accès aux espaces verts, et ce notamment, nous l'avons vu, pour des raisons de santé publique. Pour ce faire, il est nécessaire qu'un nombre suffisant de parcs soient aménagés de façon à être accessibles au PMR.

Dès lors Monsieur le Ministre existe-t-il des cartes permettant aux PMR et aux accompagnants de savoir quels sont les parcs accessibles et si oui, quels sont les critères utilisés pour définir ceux-ci ?

Ces critères sont-ils régulièrement réévalués sur base de la situation de terrain ?

Ces critères sont-ils le fruit d'une coopération avec Bruxelles Environnement ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Jonathan de PATOUL
Le 17 octobre 2023